
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

Etat réalisé des recettes et des dépenses – exercice 2023

N° 2024-16

Date de transmission en Préfecture : 19 AVR. 2024

Date de mise en ligne : 19 AVR. 2024

Date de la convocation du Conseil d'administration : 5 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Nicolas DÉCLAS**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Jean VIRET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Michèle EYMARD) – Christian VIVENS (à Agnès BÉRAL)

Membres absents : Nathalie BERTOCCHI

La mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2021 implique de nouvelles modalités de présentation et de transmission budgétaire depuis 2023.

L'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 précise les conditions dans lesquelles un établissement et service social et médico-social (ESSMS) relève d'un Etat de prévision de recettes et de dépenses (EPRD) et décrit les règles qui leurs sont applicables.

Le compte administratif est désormais remplacé par l'**Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)** qui permet d'évaluer la conformité des dépenses par rapport aux prévisions.

L'ERRD du budget de la Résidence autonomie Les Arcades pour l'exercice 2023 est présenté au conseil d'administration :

Le montant des charges de la section du compte de résultat (exploitation) s'élève à 814 339.31 € et le montant des produits à 849 124.22 €, ce qui génère un excédent de 34 784.91 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Le montant des charges du Tableau de Financement Prévisionnel (investissement) s'élève à 76 839.29 € et le montant des produits à 37 323.68 €, auquel il faut ajouter une capacité d'autofinancement de 83 135.67€ (34 784.91€ d'excédent d'exploitation auquel s'ajoute 48 183.76€ d'opération d'amortissement et reprise de subventions), soit 120 459.35€, générant ainsi un apport au fonds de roulement de 43 620.06€ (120 459.35€ - 76 839.29€).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'Etat Réalisé de Recettes et de Dépenses 2023 de la résidence autonomie « Les Arcades » tel que présenté en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANÇOIS
Vice-Président du CCAS

Nicolas DÉCLAS
Secrétaire de séance

